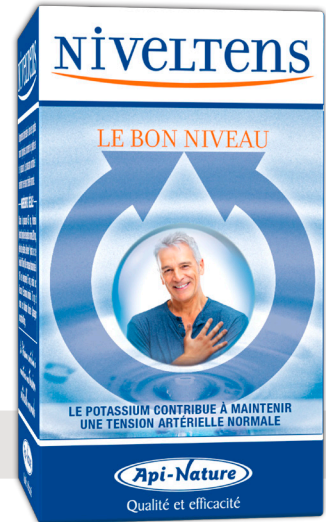


LE BON NIVEAU

Code produit H21 **NIVELTENS**

Complément alimentaire à base de peptides marins hydrolysés, concentré de plantes et de potassium.

 **Le Potassium** contribue à maintenir une tension artérielle normale.



Qualité

Contient du Protensin[®], extrait patenté de peptides actifs de petite taille facilement assimilable obtenue à partir d'espèces de poisson maigre. Obtenue à l'issue d'une double hydrolyse enzymatique suivit d'un processus de raffinement, purification, sélection et concentration de peptides actifs.

Contient de la Benolea[®], un extrait patenté et standardisé au 16% en oleuropéine de feuilles d'Olivier (*Olea europaea L.*). Son processus exclusif "Patented EFLA[®] HyperPure process technology" élimine tout reste de toxines et bactéries obtenant la meilleur qualité, pureté, stabilité et concentration d'actifs, tout en conservant l'intégralité de la plante.

Formulation renforcée avec l'extrait sec standardisé d'écorce d'*Eucommia ulmoides* et d'Aubépine (*Crataegus oxyacantha*).

INGRÉDIENTS ACTIFS /	DOSE JOURNALIÈRE (2 GÉLULES)
Citrate de Potassium	900 mg
- dont Potassium	324 mg (16% VRN*)
Protensin [®] (extrait hydrolysé de peptides marins)	400 mg
Benolea [®] (extrait sec de feuille d'Olivier)	150 mg
- standardisé à 16% en oleuropéine	24 mg
Extrait sec d'écorce d' <i>Eucommia ulmoides</i>	150 mg
Extrait sec d'Aubépine blanche (<i>Crataegus oxyacantha</i>)	80 mg

MODE D'EMPLOI :

Prendre 2 gélules par jour, de préférence en une seule prise le matin avec le repas.

CODE BARRES ET PRÉSENTATION :

40 gélules végétales.



*VRN: Valeur Nutritionnelle de Référence.

Autres ingrédients : Gélule végétale (hydroxypropylméthylcellulose et concentré de carotte violette), maltodextrine, anti-agglomérant (dioxyde de silicium) et stabilisant (gomme arabique). Allergènes : Contient des produits à base de poisson.



Api-Nature

Qualité et efficacité

1-3 Place Marcel Rebuffat - Parc d'Activité de Villejust, 91971 - Courtaboeuf Cedex - France.

01 60 14 82 75 » Fax. 01 60 14 63 86 » www.api-nature.com

① Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation équilibrée et variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Garder hors de la portée des enfants. A conserver dans un endroit frais et sec. Selon la liste des Allégations de santé autorisées par le Règlement Européen n° 432/2012 et selon la déclaration inscrite au Registre de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).